

Circonscriptions électorales

bill au cours de la présente législature, quand je sais que les aspects du bill que je dénonce sont les facteurs mêmes qui en assureront l'adoption et qui perpétueront la représentation insuffisante de l'Ouest et surtout de la Colombie-Britannique.

● (2110)

A titre de député de Fraser Valley-Ouest, je peux parler à la Chambre du tarif-marchandises injuste, de l'inondation de la vallée du Fraser ou du viol par le gouvernement fédéral des droits des provinces sur les ressources, mais, encore une fois, à quoi servent les discours sur ces problèmes critiques quand ils s'adressent à un gouvernement qui admet pouvoir se faire élire, les dernières élections en sont la preuve, sans le vote des gens de l'Ouest? Nous déplorons le fait qu'un gouvernement puisse naître de la seule région centrale du pays. Nous craignons que ce ne soit une grave atteinte à l'unité nationale et pourtant, par la simple admission du fait, nous reconnaissons en fait le caractère régional du Canada et, chose plus importante, nous plaidons indirectement en faveur d'une représentation régionale équitable.

Les Canadiens de l'Ouest accepteraient la péréquation économique beaucoup plus facilement si les Canadiens de l'Est acceptaient la péréquation de la représentation pour les Canadiens de l'Ouest. La plupart de ceux qui ont participé au débat jusqu'ici ont reconnu que l'Ouest n'avait pas obtenu sa part équitable de représentants à la Chambre des communes, pas plus selon la formule actuelle qu'aux termes des propositions dont nous sommes saisis. Il suffit de remarquer que 37 votes de la Colombie-Britannique équivalent à un vote de l'Île-du-Prince-Édouard du point de vue de la seule représentation proportionnelle. Mais ce n'est là qu'un aspect de la question. Personne ne veut certes refuser à l'Île-du-Prince-Édouard ou à n'importe quelle autre petite province sa part de représentation simplement parce qu'elle n'accuse aucune croissance. L'idée du remaniement n'est pas de récompenser la croissance mais de faire tout ce que nous pouvons pour assurer un traitement équitable à toutes les parties de notre pays si vaste et si diversifié.

Des voix: Bravo!

M. Wenman: Autrement dit, il nous faut considérer le bien général du pays au lieu de nous préoccuper de la seule égalité mathématique. La péréquation de la représentation en fonction des régions est une idée aussi valable que la représentation selon la population. Si nous partageons le Canada en ses cinq ou six régions naturelles, chacune d'elles compterait de 46 à 53 représentants. Bien que je reconnaisse qu'il soit pratiquement improbable que la région comprenant la Colombie-Britannique et le Yukon obtiennent quelque 46 à 53 sièges et qu'il faille en arriver à un compromis sur la représentation selon la population, le compromis entre la représentation régionale et la représentation selon la population que préconise ce bill va complètement à l'encontre de l'intérêt de la Colombie-Britannique.

L'Ouest canadien a calmement accepté la péréquation économique. A vrai dire, peut-être pas aussi calmement ces derniers temps.

M. Benjamin: Qu'entendez-vous par péréquation économique?

M. Wenman: Je veux parler de la situation où l'Ouest du Canada soutient économiquement la confédération canadienne, tout particulièrement la Colombie-Britannique.

[M. Wenman.]

que et l'Alberta, qui sont des provinces riches. Nous ne nous y opposons pas avec trop de véhémence. Toutefois, vu la mesure dont la Chambre est saisie, la discrimination de longue date à l'endroit de l'Ouest et les compromis qu'il a acceptés trop facilement, il est temps que les Canadiens de l'Est reconnaissent les Canadiens de l'Ouest et, tout particulièrement, les revendications de la Colombie-Britannique en vue d'une péréquation de la représentation de pair avec la péréquation économique.

A mon avis, un nombre égal ou même moins élevé de députés, mais qui seraient plus efficaces, constituerait l'idéal pour assurer la bonne marche du processus démocratique. Avant de nous lancer dans de grands projets visant à augmenter le nombre des députés—et où s'arrêter dans cette voie lorsque le premier pas est fait?—peut-être vaudrait-il mieux s'attacher à rendre plus efficace ce que nous avons ici et notre façon de l'utiliser.

Penser que la qualité suit la quantité, que pour bien s'attaquer à un problème, il faut être plusieurs est vraiment typique des libéraux. Est-ce qu'il faut vraiment plus de députés? S'il y avait plus de députés, seraient-ils meilleurs? Pour ma part, j'en doute fort. Dans l'organisation actuelle, les possibilités sont déjà peu nombreuses pour le simple député de participer aux délibérations et aux travaux, étant donné l'emploi qui est fait du peu de temps disponible dans la journée.

Nous nous plaignons souvent de ce qu'au XX^e siècle, le législatif recule de plus en plus devant l'exécutif. Pour s'en rendre le mieux compte, il suffit de comparer aux simples députés les autorités politiques et les fonctionnaires supérieurs, sous le rapport des pouvoirs et des responsabilités.

Or, l'inégalité apparaît également sur un autre plan, peut-être plus important encore du fait qu'il tient à l'essence même du gouvernement démocratique. Je veux parler de l'information et de la compétence technique. Le déclin du législatif a eu pour conséquence malheureuse d'entraîner un écart croissant entre la compétence technique et les connaissances que possèdent les membres du pouvoir exécutif et celles qui sont le lot de leurs concitoyens. Il s'agit là d'un problème crucial, parce que la supériorité que possèdent sur ce plan les technocrates sape le principe de la responsabilité des ministres devant le Parlement; l'évolution amorcée dans cette voie menace de paralyser non seulement l'opposition, mais encore le Parlement tout entier. Pareil effritement de la responsabilité ministérielle ne saurait être admis en démocratie, et le bill à l'étude poursuit le processus de consolidation des pouvoirs de l'exécutif.

Comme le savent tous les députés canadiens qui n'appartiennent pas au ministère, ce sont l'information et la compétence technique qui constituent les deux grands critères d'efficacité du député. Sans elles, la responsabilité ministérielle n'est qu'un vain mot. Mais, comme la plupart des députés ne le savent que trop, les moyens techniques et la documentation mis à la disposition du simple député sont dérisoires. Ils sont tellement insuffisants qu'on se demande parfois comment un député peut étudier une question ou une politique autrement que de la façon la plus superficielle.

Le bill à l'étude en est un exemple. Les députés discutent de chiffres, d'autres discutent de la définition des termes du bill. Ces divergences d'opinion surgissent en partie parce que les députés de l'opposition, ceux de l'arrière-ban, n'ont pas accès à des sources suffisantes d'information et de documentation.